

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/07/2025

Application agréée E-lespate.com

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Tel. 04.32.44.89.30

09 JUL. 2025

Mis en ligne le

2025/104

Avignon, le 8 juillet 2025

N° 25/093

**Arrêté du Président portant composition du jury et fixant les modalités
d'organisation des épreuves d'un examen professionnel d'avancement au grade
d'Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle
Session 2025**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatif,

Vu le décret n° 2020-301 du 23 mars 2020 modifié fixant les règles d'organisation générale et les épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté n° 25-013 du 07 février 2025 portant ouverture par le Centre de Gestion de Vaucluse, pour le compte de la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur d'un examen professionnel d'avancement au grade d'Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle – session 2025,

Vu l'arrêté n° 2024-1422 du 13 novembre 2024 du délégué régional du CNFPT portant désignation de Madame PILLARD Jacqueline comme représentante du CNFPT,

Vu l'arrêté n° 24-186 du 18 décembre 2024 du Président portant établissement de la liste des membres des jurys de concours et examens professionnels pour le département de Vaucluse,

Vu le procès-verbal du tirage au sort de la représentante du personnel pour la composition du jury d'un examen professionnel d'avancement au grade d'Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle – session 2025,



Mis en ligne le

Article 1 : La composition du jury est la suivante :

Deux élus locaux :

- Monsieur PERELLO Didier, Maire de Goult, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84, Président du jury,
- Madame ANCEY Dominique, Adjointe au Maire de Jonquerettes, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84,

Deux personnalités qualifiées :

- Madame PILLARD Jacqueline, Retraitée, précédemment Formatrice indépendante en petite enfance, membre de jury en tant que représentante du CNFPT,
- Monsieur CATEL Olivier, Attaché territorial, Chef du Service Evaluation Accompagnement, Direction Personnes Agées Personnes Handicapées, Conseil départemental de Vaucluse,

Deux fonctionnaires territoriaux :

- Monsieur MATTALIA Jean-Michel, Conseiller socio-éducatif hors classe, Chef de service de l'Action Sociale du Département des Bouches-du-Rhône,
- Madame CLEMENT Amélie, Directrice Petite Enfance Luberon Monts de Vaucluse, membre de jury en tant que représentante du personnel.

En cas d'impossibilité pour le Président d'assurer sa mission, Madame ANCEY Dominique le remplacera.

Article 2 : Sous l'autorité du jury, des examinateurs associés pourront être désignés pour participer à l'ensemble des épreuves.

Article 3 : Les épreuves d'admissibilité « d'examen du dossier individuel par les membres de jury » se dérouleront du mardi 14 octobre 2025 au jeudi 16 octobre 2025.
La réunion de validation des notes se tiendra le jeudi 16 octobre 2025.

Article 4 : Les épreuves orales se dérouleront du lundi 24 novembre 2025 au vendredi 28 novembre, au Centre départemental de gestion de Vaucluse. La réunion d'admission se tiendra à l'issue des épreuves.

Article 5 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Une ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

Le Président,

Maurice CHABERT



FONCTION PUBLIQUE
DE GESTION
VAUCLUSE
*
TERRITORIALE